

## AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 10 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'Inspection du Travail et des Mines, Division des établissements classés, nous a transmis le dossier de demande d'autorisation N°3A/2022/2739/180 relative à l'exploitation d'un pont-élévateur à Ingeldorf, introduit par la société **SARL GARAGE PEPIN**.

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre certifie par la présente que l'avis ci-avant sera publié pendant 15 jours à partir du 17 août 2022 au tableau d'affichage à Ingeldorf.

Erpeldange-sur-Sûre, le 17 août 2022.

Le Bourgmestre,



Le secrétaire,

